



COURRIER DES LECTEURS

ENGAGEMENT CIVIQUE

La Suisse peut faire mieux

Notre pays est à nouveau sous le feu des projecteurs après la publication récente des classements des pays les plus innovants de la planète par l'IMD. La Suisse progresse encore d'un rang pour figurer à la deuxième place, juste derrière les Etats-Unis. On doit naturellement s'en réjouir et s'assurer que nos citoyens se rendent compte des efforts pratiqués par les acteurs privés et publics de notre société. Il faut cependant aussi s'attarder sur les indicateurs où notre pays reste à l'arrière du peloton. Au pays berceau de la démocratie, il en est un qui surprend: l'engagement civique (mesuré par l'OCDE). La Suisse figure en 30^e place loin derrière la plupart de nos voisins européens. A force de nous rappeler que notre pays est champion de la démocratie, on tend à oublier l'importance que revêt l'engagement civique au sein de nos instances politiques, que ce soit au niveau fédéral, cantonal et surtout local. Agir maintenant en s'engageant dans la vie politique d'une commune ou d'une région c'est pouvoir contribuer à définir le type et le nombre de logements qui seront construits, la façon dont on se déplacera, quelle offre culturelle nous aurons à disposition et la mixité sociale et géographique dans laquelle nous évoluerons. C'est également vivre la démocratie de l'intérieur en établissant des liens avec les ac-



teurs politiques existants tout en découvrant la richesse et la diversité d'une région en matière de projets économiques, sociaux et culturels. Je ne peux que vous encourager à contacter ces acteurs quelle que soit votre affinité politique, des opportunités existent, à vous de les saisir!

Laurent Miéville
conseiller communal vert/libéral
(Nyon)

NYON

De l'importance de l'écoute et du dialogue

Le PLR et l'UDC s'améliorent. Dans le domaine de l'incompétence hélas. Ils cherchent la performance et c'est à celui qui décrochera la palme. Le combat est rude. Le PLR d'abord. L'intervention de Roxane Faraud-Linares («La Côte» du 29 mai) contre Daniel Rossellat est inadmissible et incompréhensive; elle ne dénote pas une ou-